

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2-6° et 9°**
- **Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles R. 712-1 à R. 712-8**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 12 juillet 2012 confirmant la limitation de vitesse à 30 kms/heure sur le domaine universitaire, le stationnement interdit sur les places réservées aux handicapés et sur les voies pompiers**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2024 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**

– ARRETE –

Article 1 :

Les personnels universitaires suivants sont habilités à appeler les services de Police afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires (verbalisation, transfert de véhicule à la fourrière, le cas échéant) sur leurs sites respectifs notamment en cas de :

- stationnement gênant, notamment sur les voies pompiers
- stationnement sur une place réservée à une personne à mobilité réduite
- stationnement dangereux aux abords des intersections et passages piétons :

➤ **Pour le site d'Auxerre :**

- INSPÉ : Madame Valérie DUCROT, responsable du site INSPE et Madame Dalila KAVOUSSI, gestionnaire MEEF-INSPÉ
- Plaine de l'Yonne : Monsieur David JOANNIC et Monsieur Jean-Baptiste LAGOUANELLE, respectivement Directeur et Responsable Administratif du site universitaire d'Auxerre ;

➤ **Pour le site de Chalon-sur-Saône :** Monsieur Gianni-Paolo PILLON et Madame Catherine THEVENOT, respectivement Directeur et Responsable Administrative du site universitaire de Chalon-sur-Saône ;

➤ **Pour le site du Creusot :** Monsieur Olivier AUBRETON et Madame Virginie JACQUET, respectivement Directeur et Responsable Administrative du site universitaire du Creusot ;

➤ **Pour le site de Mâcon :** Madame Aurélie VAROT et Madame Patricia RAVINET, respectivement Directrice et Responsable Administrative du site universitaire de Mâcon ;

➤ **Pour le site de Nevers :** Madame Nathalie PINSARD, Directrice du site universitaire de Nevers et Madame Véronique GONCALVES-BANTEAUX, gestionnaire MEEF- INSPÉ.

Article 2 :

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé(e). Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et les responsables administratifs des sites universitaires territoriaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de région académique, Chancelière de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Copies :

M. Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux

M. David JOANNIC, Directeur du site universitaire d'Auxerre

M. Jean-Baptiste LAGOUANELLE, Responsable Administratif du site universitaire d'Auxerre

Mme Valérie DUCROT, Responsable du site INSPÉ

Mme Dalida KAVOUSSI, Gestionnaire MEEF-INSPÉ

M. Gianni-Paolo PILLON, Directeur du site universitaire de Chalon-sur-Saône

Mme Catherine THEVENOT, Responsable Administrative du site universitaire de Chalon-sur-Saône

M. Olivier AUBRETON, Directeur du site universitaire du Creusot

Mme Virginie JACQUET, Responsable Administrative du site universitaire du Creusot

Mme Aurélie VAROT, Directrice du site universitaire de Mâcon

Mme Patricia RAVINET, Responsable Administrative du site universitaire de Mâcon

Mme Nathalie PINSARD, Directrice du site universitaire de Nevers

Mme Cécile COMPÈRE, Responsable Administrative du site universitaire de Nevers

Mme Véronique GONCALVES-BANTEAUX, gestionnaire MEEF- INSPÉ

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle patrimoine

Rectorat / Publication sur le site internet de l'établissement